

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 mai 1963

La séance est ouverte à deux heures et demie.

SA MAJESTÉ LA REINE

DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

(Traduction)

M. l'Orateur: Honorables députés, nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de naissance de Sa Majesté la reine.

Comme c'est l'usage depuis assez longtemps, la Chambre témoigne de sa fidélité et de son affection en poursuivant les travaux du Parlement.

Afin d'exprimer cette fidélité et cette affection, je voudrais recommander que, si la Chambre le désire, je fasse parvenir, en votre nom, un message de félicitations à Sa Majesté.

Le Parlement accepte-t-il cette proposition?

Des voix: Entendu!

LES ARTS, LES SCIENCES ET LES LETTRES

DÉPÔT DU TEXTE D'UNE LETTRE ADRESSÉE AUX PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AU SUJET DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer deux exemplaires français et deux exemplaires anglais d'une lettre que j'ai adressée le 15 mai aux premiers ministres de toutes les provinces, à propos de l'institution d'une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Si la Chambre le désire, nous pourrions faire imprimer ces exemplaires en appendice au *hansard* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Le texte des lettres figure en appendice.*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES BILLS

(Texte)

M. l'Orateur: Avant qu'on propose les soixante-quatre bills qui suivent, je tiens à formuler ce qui, j'espère, sera une déclaration assez brève.

La Chambre aura remarqué que le *Feuilleton* d'aujourd'hui comporte une liste de 64 bills, un nombre sans précédent, que les députés demandent à déposer. Permettez-moi de féliciter les honorables députés de l'intérêt et du zèle dont ils font preuve en présentant un si grand nombre de bills dès le début de la session.

Certains bills, que la Chambre a examinés lors de la dernière session, sont présentés à nouveau, mais beaucoup d'entre eux constituent de nouvelles propositions.

A cause de ce débordement des premiers jours, il est difficile, sinon impossible, pour le président, d'étudier les dispositions de ces bills afin de s'assurer qu'ils respectent les coutumes et les usages de la Chambre. A vrai dire, le texte de la plupart d'entre eux me parviendra pour la première fois plus tard dans la séance, au cours des délibérations subséquentes.

J'ai deux recommandations à soumettre à l'étude de la Chambre en vue d'accorder le plus de temps possible aux discours des divers chefs qui, par tradition, se font à la présente étape du débat sur l'Adresse.

En premier lieu, la Chambre voudrait peut-être étudier l'opportunité de procéder à la première lecture de ces bills avec l'entente que chacun sera étudié soigneusement d'ici sa deuxième lecture et que tout vice de fond sera signalé à l'attention de la Chambre. Les honorables députés savent que la première lecture n'autorise que l'impression du bill. Une fois le bill imprimé et distribué, ils seront en mesure de signaler toute irrégularité du bill.

Une telle recommandation avait été proposée à la Chambre, qui l'avait acceptée, par mon prédécesseur, ainsi qu'en fait foi la page 33 du *hansard* du premier octobre 1962, et par monsieur l'Orateur R. Michener, à la page 2500 du *hansard* du 2 avril 1962.

En second lieu, la Chambre comprendra qu'il faudrait près de deux heures ou plus pour présenter tour à tour chacun des bills inscrits au *Feuilleton* et lui faire subir la première lecture.

Si la Chambre y consent, je suggère, avec l'assentiment unanime, que les soixante-quatre bills inscrits au *Feuilleton* soient réputés avoir été présentés, et lus une première fois, et que la deuxième lecture en soit décrétée pour la prochaine séance de la Chambre, sous réserve de mes observations antérieures quant à